

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210607-38_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Sept Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, premier adjoint au maire de Torreilles, en l'absence de monsieur le maire Marc MEDINA.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2021

Présents : Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Marc MEDINA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON,

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.38/2021

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Pyrénées-Orientales pour la surveillance des plages - Saison estivale 2021

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, donne lecture à l'assemblée, de la proposition de convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la commune de Torreilles pour la mise à disposition, comme pour les années précédentes, de maîtres nageurs affectés à la surveillance des trois postes de secours : poste Centre, poste Nord et poste Sud pour la saison estivale 2021. Il précise également que la commune doit souscrire à la prestation « Oxygène médical et consommables pharmaceutiques ».

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la plage par des maîtres nageurs mis à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- APPROUVE la convention telle que présentée et solliciter la prestation « Oxygène médical et consommables pharmaceutiques ».
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document permettant de mener cette affaire à son terme.
- PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **10 JUIN 2021**

et publication du : **10 JUIN 2021**

Pour le maire et par délégation,

Le premier adjoint,

Guy ROUQUIE

